

RÈGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL DE VIOLON DE MIRECOURT

1. Le Concours International de Violon de Mirecourt organisé par les JMF Lorraine et la ville de Mirecourt aura lieu du mardi 20 novembre au vendredi 25 novembre 2012 à Mirecourt.
2. Le concours est ouvert aux violonistes de toutes nationalités nés après le 20 novembre 1986.
3. Le concours se compose d'une présélection sur dossier, de 2 épreuves éliminatoires et d'une finale. Le nombre de candidats est arrêté au nombre de 35.
4. Toutes les épreuves sont publiques.
5. L'ordre de passage sera effectué par le jury et l'organisation par tirage au sort.
6. Le programme joint à l'inscription doit être confirmé le 1er Septembre 2012 au plus tard.
7. Un pianiste sera mis à la disposition des candidats pour l'accompagnement. Une seule répétition sera offerte avant la demi-finale. Le candidat peut aussi faire appel à un pianiste de son choix. Les frais seront alors à sa charge.
8. La finale sera précédée d'une répétition avec l'Orchestre Symphonique et Lyrique de Nancy le Samedi 24 Novembre à Nancy. Les frais de déplacement seront à la charge du concours.
9. Les exécutions se feront de mémoire à l'exception des sonates et de la pièce contemporaine. Chaque oeuvre ne pouvant être jouée qu'à une seule épreuve.
10. Les épreuves du Concours, dans leur totalité ou en partie seulement, ainsi que le concert final, pourront être enregistrés, radiodiffusés ou télévisés sans que ces transmissions, en direct ou en différé, ne puissent faire l'objet d'une quelconque rétribution.
11. Le jury sera présidé par Roland Daugareil (France) et composé de musiciens de renommée internationale : Christian Altenburger (Autriche), Marianne Piketty (France), Marco Rizzi (Italie), Kyoko Takezawa (Japon)
12. Les décisions du jury sont sans appel. Le jury n'est pas tenu d'attribuer tous les prix. Le jury seul a la latitude d'accorder des Prix Spéciaux à des candidats ayant participé à la demi-finale et n'ayant pas été admis en finale. Le jury se réserve le droit d'interrompre la prestation d'un candidat.
13. Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge du candidat. Certains candidats qui en feront la demande pourront être logés gracieusement dans des familles d'accueil.

14. Les concurrents doivent adresser leur bulletin d'inscription dûment rempli avant le 30 Juin 2012 à :

Jean Paul HOUVION - 5 rue de l'Erimont - 88230 FRAIZE - FRANCE

Chaque dossier d'inscription doit comprendre :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli
- Un curriculum vitae et deux photos
- Une photocopie de la carte d'identité nationale
- Une enveloppe à l'adresse du candidat
- Un chèque de 90 euros à l'ordre des JMF MIRECOURT ou une attestation de virement au compte suivant :

Bénéficiaire : Les Jeunesses Musicales

Domiciliation : Mirecourt

Banque : 13259

Guichet : 02112

Compte : 20796000200

Clé RIB : 01

IBAN : FR76 1325 9021 1220 7960 0020 001

BIC : KOLBFR21

SWIFT : NORDFRPP

15. Le dossier d'inscription sera examiné par la direction du concours. Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte. Les candidats qui n'auront pas été sélectionnés seront remboursés des droits d'inscription.

16. Tout candidat, en signant son bulletin d'inscription, accepte toutes les conditions du règlement. Il s'engage à remplir les engagements prévus au titre des récompenses qu'il a obtenues.

17. Des Master Classes publiques de Christian Altenburger, Roland Daugareil, Marianne Piketty, Marco Rizzi, Kyoko Takezawa seront proposées aux candidats le Jeudi 22 Novembre et le Samedi 24 Novembre.